



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
site : www.sudce.com
courriels : - sudceidf@orange.fr
- syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr

Union
syndicale
Solidaires

REVANCHARDS ET INCOMPETENTS



Le 7 mai 2010, en signant le protocole de fin de grève (gagnant pour le personnel) qui marquait la fin des hostilités qu'il avait lui-même déclenchées et entretenues, le DRHS déclarait vouloir tout faire pour que la conclusion de ce conflit ne soit source de nouveaux contentieux juridiques entre direction et organisations syndicales.

Le même jour, le président Comolet déclarait au Conseil d'Orientation et de Surveillance **"qu'un conflit social est toujours difficile mais que les deux côtés doivent tirer ensemble les leçons et aborder la sortie de grève de l'entreprise sans esprit de rancune"**.

En juillet, lui et son acolyte allaient pourtant déposer plainte aux frais de l'entreprise dans le seul but de régler leurs petits comptes personnels alors que des patrons normalement constitués auraient discrètement tourné cette page si peu glorieuse pour eux.

Trois militants syndicaux, Ph. Bonsergent, X. Quintric (Sud) et JM. Edon (CGT), viennent d'être convoqués par la Brigade de Répression de la Délinquance contre la Personne suite à une plainte déposée par les deux susnommés pour séquestration, tentative d'extorsion de signature et tapage. Rien que ça !

Quel est donc le bilan de ces dirigeants à la tête de cette entreprise pour qu'ils se permettent encore de fanfaronner et d'instaurer une répression anti-syndicale jamais connue à la CEIDF ?



Leurs fiascos

Bernard Comolet est le dirigeant du Groupe encore en activité qui porte le plus de responsabilités dans les dérivés successives de l'Ecureuil. N° 2 du Groupe Caisse d'épargne pendant de longues années dont il fut même l'éphémère N° 1, il en a cautionné toutes les décisions, qu'elles soient financières, commerciales ou sociales :

- casse du statut social,
- divorce d'avec la CDC (- 7 milliards •),
- création de Natixis (- 4 milliards •),
- politiques financières aventureuses menant au fameux incident boursier de 2009 (- 750M•),
- investissement dans Semillon (- 500M•),
- achat de Meilleur Taux.com, etc.
- commercialisation et vente forcée des actions Natixis,
- vente de Doubl'ô et Ecureuil 2003, etc.
- mise en place de la part variable et du benchmark.

Mais le Président du directoire, inaugurateur de chrysanthèmes, ne saurait s'arrêter là. Il a renié ses engagements du pacte fondateur de la fusion et supprimé les sites de proximité de St Quentin, Cergy et Evry au profit d'un siège unique.

Celui qui disait qu'**"il ne serait pas l'homme d'un plan social"** a transformé la garantie d'un emploi pour tous

.../...

en PSE, avec des centaines de licenciements et d'emplois supprimés.

Sur la seule année 2010, la médecine du travail fait état de 5 tentatives de suicides de collègues du réseau commercial liées au travail.

B. Comolet se croyait "capitaine d'industrie", il n'aura été qu'un petit banquier (le seul de la place à avoir réussi l'exploit de placer 1.7milliards de fonds propres à 0% auprès de BPCE) éternellement aux ordres et dont le courage n'aura jamais été la vertu première.

Quant à son DRHS, lui qui a brandi son appartenance politique comme un étendard et un gage de "moralité sociale" à son arrivée, il peut se vanter d'être à l'origine de la dégradation du climat social et du malaise grandissant du personnel.

Ses provocations, ses mensonges permanents, son mépris affiché, mais aussi ses étranges relations de copinage nouées avec ses petits camarades de parti soi-disant syndicalistes, sont incompatibles avec des relations sociales apaisées.

Le DRHS est passé maître dans l'art de dévoyer ses signatures d'accord, avec toujours un même objectif : spolier les salariés de leurs droits. Son application de l'accord d'intéressement de 2006 est sans nul doute l'exemple le plus flagrant de sa duperie : il aura fallu que **Sud** aille devant les tribunaux pour que la CEIDF verse la moitié de ce qu'elle doit aux salariés. Pour obtenir le solde, nous sommes poussés à saisir à nouveau la justice.

Près de 600 salariés ont monté un dossier sur les bulletins de paie auprès de **Sud**, la CEIDF perd ses procès les uns après les autres. Mais, là encore, le DRHS nous pousse à aller devant les tribunaux. Incapable de recueillir un avis sur "Optimisation", il a œuvré à la mise en place du PSE dont il disait en Comité d'entreprise, le

19 mai 2009, "**un PSE coûterait 30 à 40 M• d'indemnités statutaires pour les salariés. Cela mettrait en péril les équilibres de la CEIDF**". (sic)

L'action combinée de ces deux leaders minimo a plongé la CEIDF dans un état de délabrement social jamais égalé :

- près de deux cents salariés en CDI ont quitté l'entreprise entre janvier et mars 2011,
- le réseau commercial n'a jamais connu un tel déficit d'effectifs (-245 ETP) en février,
- incapable de fidéliser les nouveaux entrants, l'entreprise les forme et les regarde partir à la concurrence,
- la charge de travail en constante augmentation ne fait qu'accroître la pression psychologique et le stress,
- la réorganisation des fonctions supports laisse des services entiers totalement désorganisés, des collègues désorientés dans l'incapacité de faire face à la demande des clients et des agences.

Depuis 2004, les études et expertises se suivent, leurs conclusions se ressemblent et mettent en évidence la nocivité de la part variable, la dégradation manifeste des conditions de travail, la perception d'un avenir professionnel toujours plus sombre.

A chaque fois et quel que soit l'expert choisi, la plupart des indicateurs sont calamiteux pour l'entreprise et accablants pour nos dirigeants. Ancrés dans le déni de la réalité sociale mais avertis, ils nous conduisent consciemment dans le mur. Oui, mais en klaxonnant...

Les militants Sud continueront de défendre pied à pied les droits des salariés, oeuvreront pour l'amélioration de notre statut social ainsi que pour le respect de l'obligation faite à l'employeur d'assurer la santé physique et morale des salariés. Ils ne se laisseront pas museler, intimider par les basses manoeuvres de dirigeants sans foi ni loi.

"Comme par hasard", les deux militants **Sud** concernés par la plainte **pour séquestration, tentative d'extorsion de signature et tapage** font également l'objet d'une procédure de licenciement dans le cadre du PSE. Leur licenciement a été refusé par l'inspection du travail et le DRHS a décidé d'exercer un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail. Cela "fleure bon" l'acharnement et le règlement de comptes.